

Nourrir et enrichir la Chaudière-Appalaches

Plan de développement agricole
et agroalimentaire régional (PDAR)

2010-2014



Élaborer un plan de développement pluriannuel, c'est affirmer une ambition. L'ambition de la filière agricole et agroalimentaire, des institutions et des organisations de la Chaudière-Appalaches est fort simple dans son énoncé. Il s'agit de nourrir et enrichir la Chaudière-Appalaches.

Avec ce plan, les organisations de la Chaudière-Appalaches s'engagent à mettre leurs forces au service du développement de la région. Elles s'engagent aussi à accompagner les entrepreneurs dans leurs projets ayant des retombées collectives.

1

Les assises du PDAR 2010-2014

NOS CONSTATS :

- Les demandes sociétales changent : segmentation croissante des consommateurs goûts alimentaires, protection de l'environnement, bien-être animal, etc.
- Le secteur agroalimentaire est soumis à de fortes pressions : compétition mondiale, crise des revenus, disponibilité des ressources humaines, etc.
- Les territoires sont aux prises avec des problématiques économiques, sociales et environnementales propres à chacun d'eux.

NOS CONVICTIONS :

- La réponse aux défis et aux enjeux de demain réside dans notre capacité à mettre en commun nos énergies et nos moyens.
- Le PDAR 2010-2014 doit stimuler l'initiative des entreprises, des organisations et des institutions de la région.
- Le succès passe par :
 - une mobilisation forte des acteurs, en particulier les entreprises ;
 - des actions et des projets sur lesquels nous avons un réel contrôle ;
 - des résultats à court ou à moyen terme.

NOS CHOIX :

- Forts de l'expérience des années 2005-2010, nous voulons que le PDAR 2010-2014 renforce l'ensemble de la filière agricole et agroalimentaire.
- Dans la phase délicate que traverse le secteur agricole et agroalimentaire québécois, il est fondamental de ne fermer aucune porte pour l'avenir. En conséquence, nous ne priorisons aucun secteur de la filière et aucune production.
- Le PDAR 2010-2014 vise à renforcer les synergies entre les entreprises. Il appuie donc des activités et des projets de nature collective.
- Comme les problèmes vécus par les entreprises évoluent au fil du temps, les orientations de travail ne peuvent être figées. Les énoncés des axes de développement sont donc « ouverts » pour favoriser la participation du plus grand nombre possible de promoteurs à la mise en œuvre du PDAR 2010-2014.

2 Enjeux, défis et exigences

• LA SANTÉ PUBLIQUE

L'alimentation est assurément l'un des premiers facteurs influençant la santé publique. Alors que la population québécoise vieillit et que les budgets de la santé augmentent continuellement jusqu'à mettre en péril l'équilibre financier de la province, l'affirmation d'un tel enjeu reflète la conscience que nous avons de notre responsabilité envers la santé de nos concitoyens.

• LA SALUBRITÉ ET L'INNOUITÉ DES ALIMENTS

Ces deux enjeux découlent du précédent. En raison des exigences réglementaires actuelles, les produits de la région offrent un haut standard de qualité. Le maintien de cette qualité représente une exigence et un défi permanent pour les entreprises.

• LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Toute activité humaine se répercute sur l'environnement. Nous devons donc, dans chacune de nos activités, minimiser notre impact sur l'environnement de manière à le laisser dans le meilleur état possible pour les générations futures.

• LA FORMATION ET LE DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

Les métiers évoluent sans cesse sous l'effet des innovations technologiques et de la demande des consommateurs. De plus, notre filière agroalimentaire est confrontée à la même pénurie de ressources humaines que celle qui frappe actuellement la société québécoise. Par conséquent, le maintien de la compétitivité du secteur passe par le développement des compétences des ressources humaines, de l'entrepreneur à l'ouvrier, d'où l'importance de former et de promouvoir les personnes dans les entreprises.

• LA MISE EN MARCHÉ ET LA GESTION DES ENTREPRISES

Le développement des entreprises passe par la croissance de leurs ventes. En fait, les compagnies sont tributaires de leur capacité à accéder aux marchés, un enjeu de tous les jours. Parallèlement, l'essor de la compétition et la maîtrise des coûts de production renforcent, pour les entrepreneurs, l'exigence de gestion.

• LA COMMUNICATION

Accélération des échanges, mondialisation de l'économie, multiplication et dispersion des savoirs ..., tout concourt à banaliser le secteur agricole et agroalimentaire. Faire connaître aux consommateurs les réalités du secteur, ses réussites comme ses contraintes, exige de faire preuve de transparence. Bref, la communication est à la fois un enjeu et un défi.

3 Le PDAR 2010-2013

3.1 La présentation

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Renforcer l'alliance entre le secteur agroalimentaire et les citoyens
– consommateurs de la Chaudière-Appalaches

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

- Sensibiliser le consommateur aux réalités agricoles
- Éduquer le consommateur à l'importance d'une saine alimentation
- Faciliter l'accès des consommateurs aux produits régionaux

AXES DE DÉVELOPPEMENT

CITOYENS-CONSOMMATEURS
Affirmer les contributions économiques, sociales et environnementales du secteur au développement de la Chaudière-Appalaches

EXEMPLES DE PROJETS DÉJÀ AMORCÉS

- Élaboration d'une stratégie et d'un plan de communication
- Information régulière aux journalistes de la région relativement au secteur agroalimentaire

synthétique du PDAR 2010-2014

Améliorer l'efficacité des entreprises ancrées dans les marchés de masse

Saisir de nouvelles occasions de développement avec les marchés de spécialités ou de créneaux

- Mobiliser les entreprises
- Développer l'entrepreneuriat pour le renouvellement des entreprises
- Favoriser l'établissement de la relève et la création de nouvelles entreprises
- Faciliter l'introduction des innovations technologiques dans les entreprises
 - Élargir l'offre régionale de produits transformés

- Développer des outils de mise en marché en circuits courts
- Encourager l'organisation collective pour optimiser les moyens disponibles et créer de nouvelles occasions d'affaires
- Développer des produits répondant à des cahiers des charges spécifiques
 - Développer l'offre de services-conseils
- Soutenir le développement des territoires selon leur potentiel

PRODUCTIONS AGRICOLES
Accompagner l'adaptation des entreprises agricoles face à un contexte économique, social et environnemental changeant

TRANSFORMATION ALIMENTAIRE
Renforcer les dynamiques de valeur ajoutée par la transformation des aliments

DIVERSIFICATION
Promouvoir et accompagner les initiatives en diversification des productions, en différenciation des produits et en mise en marché

AGRO-INDUSTRIES
Supporter le développement de nouvelles filières agro-industrielles et agro-forestières

- Amélioration de la rétention du personnel dans les fermes
- Organisation d'un colloque consacré à la gestion des ressources humaines

- Mise à disposition des entreprises d'équipements et de services à vocation régionale en transformation alimentaire

- Renforcement du regroupement régional des marchés publics
- Organisation de la distribution des produits à la grandeur du Québec pour les PME de la Chaudière-Appalaches
- Création dans notre territoire d'une route gourmande

- Développement d'outils d'information sur les potentiels de l'agriculture non-alimentaire
 - Mise au point d'un produit écologique de traitement du bois

Plan de développement agricole et agroalimentaire régional (PDAR)

2010-2014

3.2 Les nouveautés du PDAR 2010-2014

Le Plan stratégique agricole et agroalimentaire 2005-2010 ciblait les entreprises engagées dans la diversification ou assurant leur mise en marché. Le contexte agricole d'aujourd'hui impose des changements à toutes les entreprises, en particulier celles qui fournissent des produits aux marchés de masses. Ainsi, le PDAR 2010-2014 vise toutes les entreprises agricoles de la région, autant celles des « petits pots » et des viandes différenciées que celles des productions bovine et porcine, car toutes doivent s'adapter continuellement.

Tout comme les entreprises agricoles, le PDAR 2010-2014 souhaite faciliter l'insertion des grandes entreprises de transformation dans la dynamique de développement régionale. Le choix de travailler sur des projets issus du territoire et des entreprises ouvre la porte à une implication de ces grandes entreprises de transformation.

Enfin, le PDAR 2010-2014 s'appuie sur les projets des entreprises et des territoires qui permettront de renforcer l'impact collectif pour les milieux. Cette nouvelle façon de faire ne sous-entend pas pour autant que les organisations et les institutions ne seront plus des promoteurs, comme par le passé. En fait, elles conservent leur pleine capacité à s'impliquer dans des projets émanant des entreprises.

4 Les instances du PDAR 2010-2014

4.1 Le comité opérationnel

Le comité opérationnel regroupe les pilotes des comités d'axes. Il est d'abord et avant tout en charge de la régulation entre les axes de développement pour favoriser la connaissance mutuelle des travaux en cours et les occasions de collaboration. À ce titre, il revient au comité opérationnel de planifier et d'organiser des séances régionales de travail au cours desquelles les acteurs impliqués dans le PDAR 2010-2014 peuvent décider d'orientations ou de projets spécifiques.

4.2 Les comités d'axes de développement

Premier lieu de travail et de régulation, le comité d'axe est composé d'acteurs (intervenants des organisations et institutions, experts, etc.) réunis sur la base de deux caractéristiques : d'une part le désir affirmé de participer au développement de la filière régionale et d'autre part une expertise ou un champ de compétences en lien avec l'énoncé de l'axe.

LE COMITÉ D'AXE A TROIS MANDATS COMPLÉMENTAIRES :

- Recevoir les promoteurs et les aider à se structurer en « groupes-projets » pour faire avancer leurs travaux.
- Assurer le suivi des initiatives en cours.
- Susciter la mise en œuvre de projets là où il le juge nécessaire.

Chaque comité d'axe est placé sous la responsabilité d'un pilote à qui il revient d'animer la dynamique. Le pilote veille en particulier au bon fonctionnement du comité d'axe et assure l'intégration de tous les acteurs dans ces derniers.

POUR LE PDAR 2010-2014, LE PILOTAGE DES AXES DE DÉVELOPPEMENT EST ASSURÉ COMME SUIT :

Axe Citoyens-consommateurs :	UPA
Axe Productions agricoles :	MAPAQ
Axe Transformation alimentaire :	MAPAQ
Axe Diversification :	TACA
Axe Agro-industries :	CRÉ

5 Pour en savoir plus

La Conférence régionale des élus a mandaté la Table agroalimentaire de Chaudière-Appalaches pour assurer la coordination générale de la mise en œuvre du PDAR 2010-2014. Pour toute demande d'information en lien avec celui-ci, communiquer avec la TACA.

TABLE AGROALIMENTAIRE DE CHAUDIÈRE-APPALACHES

5410, boulevard de la Rive-Sud, bureau 77
Lévis, Qc - G6V 4Z2
Tél. : 418-837-9008
Fax : 418-837-1138
Site Internet : www.taca.qc.ca

CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE LA CHAUDIÈRE-APPALACHES

25, boulevard Taché Ouest, bureau 102
Montmagny (Québec) G5V 2Z9
Téléphone : (418) 248-8488
Télécopieur : (418) 248-4581
www.chaudiere-appalaches.qc.ca



Photos : Éric Labonté et Étienne Boucher, MAPAQ / Cassis et Mélisse / Philippe Caron / Jean-Michel Bordron - TACA